



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, greffier de cette ville, que conformément aux exigences du règlement 967 concernant les dérogations mineures :

Monsieur Martin Fortin, mandataire autorisé pour la firme « 9253-2563 Québec inc. », propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour autoriser la construction d'une résidence multifamiliale de 28 logements sur un terrain d'une largeur de 25,3 mètres plutôt que d'au moins 40 mètres comme le prévoit dans la zone Re3 le cahier des spécifications annexé au règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 80, avenue Saint-Pierre.

Monsieur Gino Villeneuve, mandataire autorisé pour la firme 9167-8854 Québec inc., propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour autoriser l'installation d'une enseigne sur socle d'une hauteur de 5 mètres plutôt que d'un maximum de 3,7 mètres comme le prévoit l'article 15.6.8. du règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 145, avenue Bégin.

**AVIS PUBLIC** est également donné qu'à la suite de l'avis qui lui sera transmis par son Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue

**le lundi 5 août 2019 à 19 h**  
**en la salle du Conseil de la Ville d'Alma**

**AVIS** est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Alma,  
ce 10 juillet 2019.

Le greffier de la Ville d'Alma,

  
Jean Paradis, avocat